







ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA MEUSE

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-20

L'an deux mille vingt quatre à 10h30
Le 4 avril, à Chaons en Champagne

Date de convocation	28 mars 2024
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	29 Présents
 Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M Philippe CLAUDE
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)
Mme Inès DE MONTGON
M Bruno CUNY (représente M HERBILLON)
M. Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
M. Sébastien PAULET
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)
M Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLOT
M. Jean SIMONIN
M. J Pierre CORVISIER
M Jean Yves JONET

M. Géry TRONÇON
M Jean François VALLOIRE
M. Dominique COLLIN
M. Claude VALDENNAIRE
M Alain MOUS (représente K GENGOUX) PV de M
LIEBEAUX
M. Yannick ROSSATO
M. Eric GILLARDIN
M. Michel NORMAND
Mme Elie PERRIOT (représente Mme DENIS)
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M Jean Philippe WOITIER
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT(PV de M JOURDAIN)

Objet de la délibération :

PROJET HEBMA – ACCORD CADRE TRAVAUX – LOT 1 – MARCHE SUBSEQUENT N°2

Résultat du vote
Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-20

Objet de la délibération :

PROJET HEBMA – ACCORD CADRE TRAVAUX – LOT 1 – MARCHÉ SUBSEQUENT N°2

Par délibération n°21-11 du 18 juin 2021, le Conseil Syndical a approuvé la signature des accords-cadres de travaux du projet HEBMA.

Le montage juridique retenu est le suivant : Les travaux ont été divisés de manière cohérente en 4 lots. Chaque lot de travaux fait l'objet d'un accord-cadre mono-attributaire. Chaque accord cadre travaux doit ensuite être exécuté par marché subséquent et si nécessaire, par bon de commande.

Pour rappel, le lot 1 comprend les 9 aménagements suivants et a été conclu début 2021 avec Terrelia (ex Vinci Construction Terrassement).

	Secteur	contenu
Lot n°1	Meuse Mouzon	ZDSS Levécourt et Hâcourt et leurs 3 mesures compensatoires (Zone humide et lit d'étiage à Levécourt ; aménagement de seuil de l'Aiguiserie à Brevannes en Bassigny) Vrécourt (seuil et protection localisée) Neufchâteau (seuils et protection localisée)

Pour ce lot 1, un marché subséquent n°1 a été validé par délibération du Comité Syndical le 17 octobre 2023. Ce MS1 a permis de lancer la réalisation des aménagements suivants :

- Zone de surstockage de Levécourt (MEU01)
- Zone humide compensatoire de Levécourt (MEU01-MC1)
- Lit d'étiage compensatoire de Levécourt (MEU01-MC2)
- Protection localisée de Vrécourt (MOU01)
- Protection localisée de Neufchâteau (MOU10)

Conformément à l'accord cadre, notre maître d'œuvre WSP a rédigé un marché subséquent n°2, qui lancera l'exécution des aménagements restants sur ce lot 1 à savoir :

- ZDSS de Hâcourt (MEU02) pour un montant de 1 383 000€ HT
- Aménagement du Seuil de l'Aiguiserie à Brevannes-en-Bassigny (MEU02-MC1) pour un montant de 343 000€ HT
- Lit d'étiage de Vrécourt aval (MOU02) pour 59 000€ HT.
- Lits d'étiages de Neufchâteau (MOU09) pour 521 000€ HT.
- Montant total du MS2 lot 1 : 2 306 000€ HT.

Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) de ce MS2 est annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à conclure ce marché subséquent n°2 avec l'attributaire de l'accord cadre.

Après avis du Bureau Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE la signature du marché subséquent n° 2 concernant le lot 1 de l'accord cadre de travaux du projet HEBMA.**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**



Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

